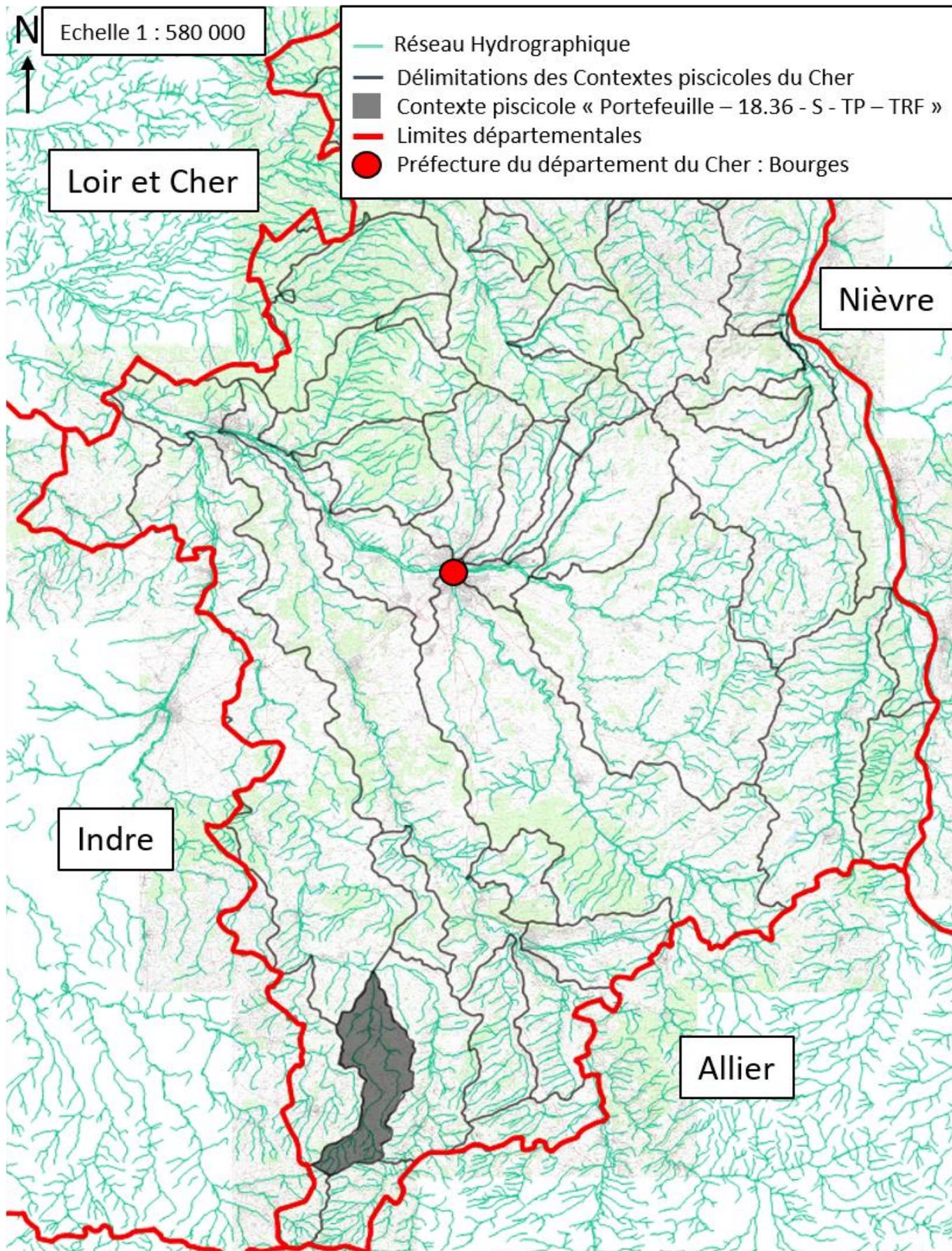


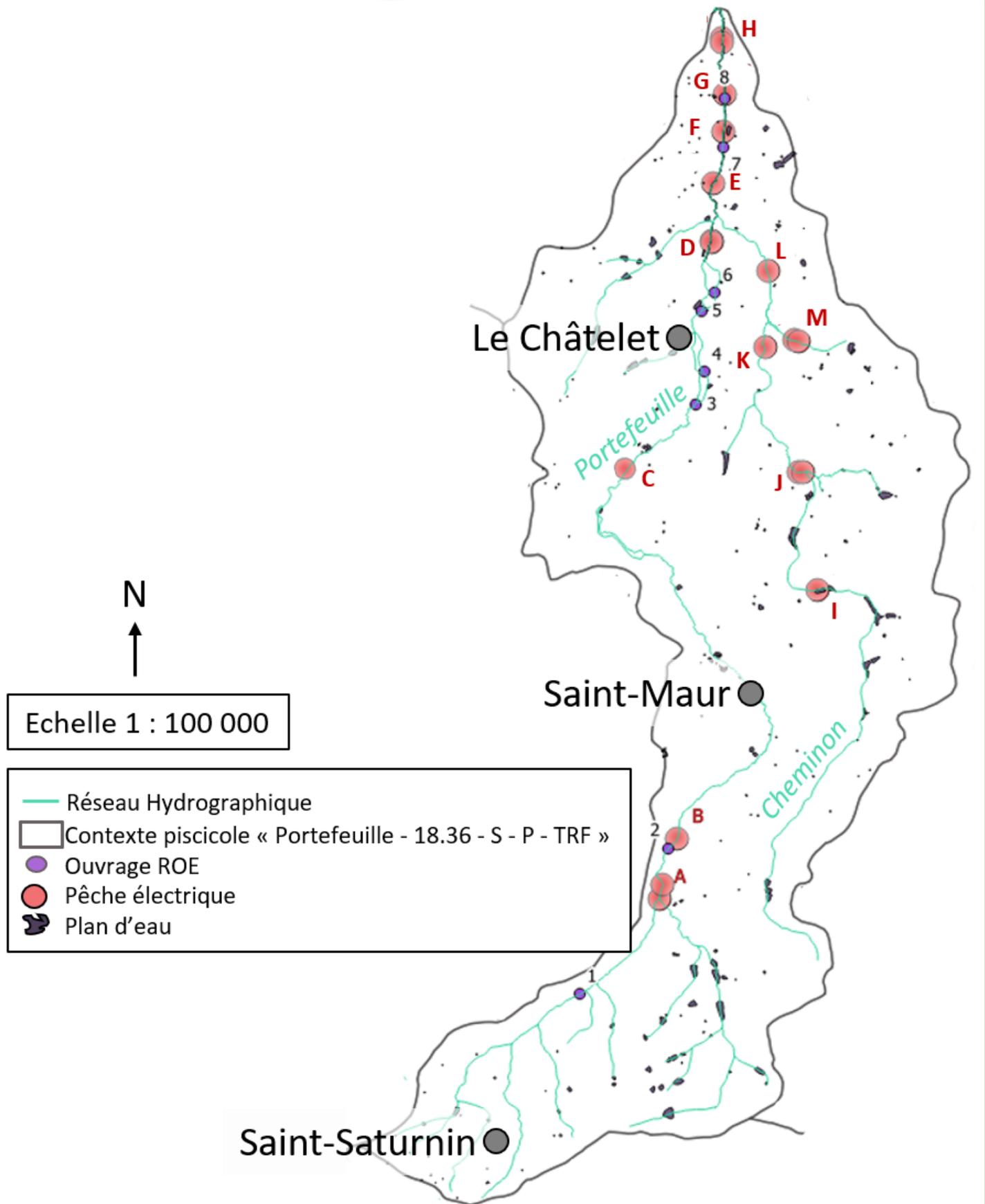


### I – Localisation du contexte



(Source : BD TOPO Scan25, BD TOPO Carthage)

## II – Description générale



\* Cette carte n'a qu'une valeur indicative, et n'est en aucun cas une carte des linéaires réglementaires de cours d'eau. Se référer à la carte du lien de la DDT du Cher ([http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=conditionnalite&service=DDT\\_18](http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=conditionnalite&service=DDT_18)). (Source : DDT 18).  
(Source : BD Carthage, BD SURFACE\_EAU, BD ROE\_Métropole\_20140527)

## SYNTHESE DESCRIPTION CONTEXTE

Le Portefeuille s'écoule dans la région naturelle de la Marche puis du Boischaut, dans un environnement essentiellement agricole au relief moyennement marqué (plus marqué sur l'amont) (Source : *Chambre d'agriculture du Cher*). Situé au sud du département, ce contexte représente l'ensemble du cours d'eau qui prend sa source dans le département du Cher, au niveau de la commune de Saint-Saturnin. Le Portefeuille est un affluent en rive gauche de l'Arnon.

Le Portefeuille et ses affluents sont classés en première catégorie piscicole.

La tête de bassin du Portefeuille, au niveau de la commune de Saint-Saturnin, connaît régulièrement des étiages très sévères, pouvant aller jusqu'à des ruptures d'écoulements et des assèchs, dont les causes ne sont pas clairement identifiées. Les riverains évoquent un phénomène relativement récent qui daterait de quelques dizaines d'années : ressources naturellement faibles, impact de plans d'eau, influence d'un abattement de nappe éventuel au niveau de la carrière du Boischaut à Châteaumeillant, ...

Les cours d'eau de ce contexte se situent dans la ZRE (zone de répartition des eaux) de type bassin hydrographique nommée « Bassin versant du Cher » (Source : *SIGES.BRGM*). Aucun prélèvement d'eau impactant n'a été référencé pour l'alimentation en eau potable. Cependant, au moins un prélèvement induit une réduction des débits via un forage en eaux souterraines pour l'irrigation agricole sur le Cheminon (Source : *BE Eaucéa 2011*).

Les communes du contexte en aval de Saint-Maur sont classées en zone de vulnérabilité aux nitrates depuis 2017 (Source : *DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire*). Historiquement, la qualité des eaux était dégradée en aval de la commune du Châtelet par des problèmes liés à des rejets industriels et au fonctionnement de la STEP (Source : *PDPG 2002*), qui semblent résolus.

On trouve plusieurs obstacles infranchissables qui entravent ou interdisent la continuité écologique (libre circulation du peuplement aquatique et des sédiments). De plus, ces obstacles peuvent parfois servir à dériver une partie importante du débit d'étiage au profit d'un bief, comme dans le secteur situé en amont du Châtelet.

La morphologie des cours d'eau est de qualité assez satisfaisante à l'échelle du contexte, et il semble qu'il n'y ait pas eu de travaux hydrauliques lourds dans ce secteur, mais on retrouve fréquemment des tronçons où le lit mineur est incisé, parfois très fortement, et qui sont parfois rectilignes (aval de l'ouvrage de la D3 à Saint-Pierre-les-Bois par exemple). D'un point de vue hydromorpho-métrique, ces secteurs présentent une faible variété des faciès et des habitats ; peu de méandrage, densité faible de radiers et de mouilles, présence de longs secteurs de plats lenthiques souvent très colmatés par des sédiments fins (argiles-limons-sables), ou bien de plats courants graveleux aux conditions d'habitat sévères et généralement colmatés. Les hauteurs de berges, qui sont y importantes (parfois plus de 2 mètres), ne permettent pas aux cours d'eau d'améliorer naturellement et de manière significative la qualité de leur morphologie (fréquence des débits morphogènes réduite), et induisent une quasi absence d'abris racinaires et de sous-berges.

La présence d'élevage et de parcelles drainées peuvent être à l'origine de la mise en suspension de particules causant une turbidité de l'eau et un colmatage parfois important du lit mineur via l'effet du piétinement des berges et leur écroulement par le bétail, et/ou l'apport en MES par les drains, comme par exemple dans le ruisseau de Milgets où les écrevisses pieds blancs et les truites ont quasiment disparu depuis plusieurs années (colmatage lié en majorité au piétinement des bovins).

La truite fario est faiblement représentée et la reproduction y semble actuellement assez limitée. Des frayères ont été recensées en petit nombre et dans très peu de sites, mais il reste des secteurs à prospecter. Le déversement de truites fario à tous les stades existe depuis longtemps dans ce contexte, une étude de la génétique de la population en place permettrait de mieux cerner son caractère plus ou moins « autochtone ».

Le régime thermique des cours d'eau de l'ensemble de ce contexte satisfait moyennement les besoins particuliers de la truite fario, espèce particulièrement sensible au régime thermique (préférendum thermique : 4°C à 19°C).

On trouve des populations d'écrevisses américaines et d'écrevisses du Pacifique, notamment sur le Cheminon (Source : AFB, FD18). On notera que dans les années 1980–1990 on y trouvait des populations d'écrevisses à pattes blanches qui semblent avoir disparues depuis, notamment dans le ruisseau de Milgets (Source : SDVP Arnon 1991).

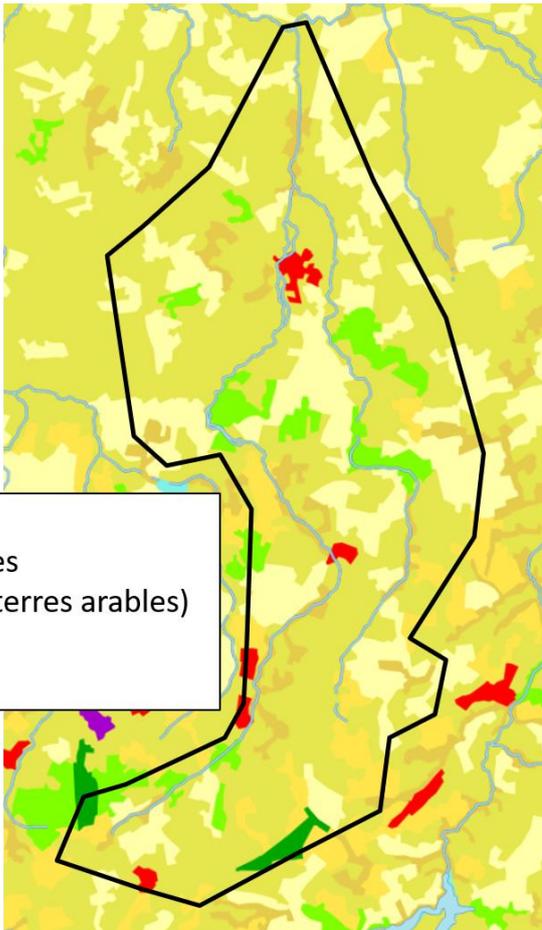
N.B : L'historique des données concernant le contexte présent dans d'autres documents (SDVP 1990-1992, PDPG 2002) est à retrouver en annexe du document global de présentation.

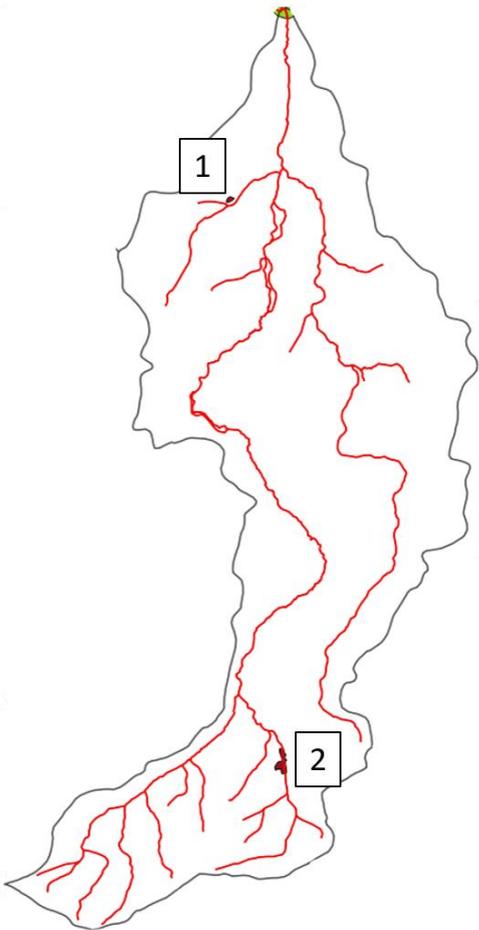
### III – Données générales

<b>Limites contexte (Bassin Versant associé)</b>	<b>Amont</b>	« La Prahas » (Coordonnées XY : 639425, 6601101 Lambert 93)  (Source : BD TOPO Scan25)
	<b>Aval</b>	Confluence avec l'Arnon (Coordonnées XY : 645237, 6621804 Lambert 93)  (Source : BD TOPO Scan25)
<b>Affluents</b>	<b>Amont en aval</b>	Ru sans nom (Rive Droite ; 1,1 km)  Le ru « les Maisonnettes » (Rive Droite ; 2,3 km)  Le Côtet (Rive Droite ; 3,3 km)  L'Augerolle (Rive Droite ; 2,3 km)  Le ru des « Gros Bois » (Rive Droite ; 1,2 km)  Le ru de « la Dienne » (Rive Droite ; 1,8 km)  Le Biolet (Rive Droite ; 6,2 km) et ses affluents  Le ru de « Lavernier » (Rive Gauche ; 1,6 km)  Le ru de l'Etang de la Charnaye (Rive Gauche ; 4,6 km)  Le Cheminon (Rive Droite ; 18,5 km) et ses affluents  (Source : BD Carthage)
	<b>Affluents d'autres contextes adjacents</b>	/
	<b>Linéaire du cours principal</b>	Le Portefeuille : 29,60 km (Source : BD Carthage)
<b>Longueur en eau</b>	<b>Linéaire total</b>	Portefeuille + affluents : 87,79 km

			(Source : BD Carthage)
	<b>Plans d'eau</b>	Présence : ~ 269 plans d'eau (86,36 ha) - 0 plans d'eau ≥ 5 ha Surface totale « plan d'eau » du contexte : 0,83 %  Source : BD TOPO SURFACE_EAU	
	<b>Surface contexte / bassin versant</b>	Surface du contexte : 104 km <sup>2</sup> Surface totale du bassin versant « Cher » : 1049 km <sup>2</sup> Le contexte représente 9,9 % du BV  (Source : BD QGIS FDAAPPMA18)	
	<b>Débit (cours principal)</b>	/	
	<b>Naturelle</b>	<b>Altitude amont</b>	372 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)
		<b>Altitude aval</b>	171 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)
		6,8 ‰	
	<b>Réelle, après impact ouvrages</b>	<b>Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) ROE88604 Aqueduc du Gros Bois (buses) : absence de passe-à-poissons.</li> <li>2) ROE80486 Aqueduc du CD943 : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,15 mètres (franchissable).</li> <li>3) ROE48228 Barrage de prise d'eau du moulin de la Rue : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,4 mètres (infranchissable).</li> <li>4) ROE48227 Moulin de la Rue : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,4 mètres (infranchissable).</li> <li>5) ROE48229 Ancien barrage du moulin Neuf (détruit partiellement) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0 mètre (franchissable).</li> <li>6) ROE48230 Moulin Neuf (détruit partiellement) absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0 mètre (franchissable).</li> <li>7) ROE48118 Barrage de prise d'eau du bief de Bagneux : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,5 mètres (infranchissable).</li> <li>8) ROE48226 Radier de pont de la route de Bagneux au Pré de la Font : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,10 mètres (franchissable).</li> </ol> <p>D'après la mise à jour du ROE métropole du 27/05/2014.          (Source : BD ROE_Metropole_20140527)</p>

			Remarque : Cette base de données n'est pas exhaustive pour l'ensemble des masses d'eau du département du Cher, elle dépend localement de la pression de prospection.
		<b>Hauteur cumulée référencée</b>	HC = 4,55 mètres
		6,6 ‰	
	<b>Taux d'étagement (et autres)</b>	Taux d'Étagement : 2,26 % (Catégorie 1 / très bon) Taux de Fractionnement : 0,01 % Densité d'ouvrage : 1 ouvrage tous les 3,7 km	
<b>Rang de Strahler</b>	<p>Rang de Strahler :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1</li> <li>2</li> <li>3</li> <li>4</li> <li>5</li> </ul> <p>(Source : BD SYRAH)</p>		
<b>Géologie</b>	<p>Couche du Socle Cristallin en tête de bassin versant (granites, roches métamorphiques). Couche du Trias de Saint-Maur à Le Châtelet (grès, argiles). Couche de Jurassique inférieur (Lias) du Châtelet à la confluence avec l'Arnon (calcaires et argiles). Couche d'Holocène, à proximité du cours d'eau (Alluvions récents). « La Marche / Boischaut ». (Source : BRGM)</p>		
<b>Assainissement</b>	<p><b>Système d'assainissement Collectif</b></p> <p>Châtelet : STEP/STEU 8800 EqHab « conforme en équipement et en performance ».</p>		

	<p>Boues activées 2003. Rejet de STEP/STEU dans le Portefeuille.</p> <p>(Source : SDAGE Loire-Bretagne) (Source : <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr">assainissement.developpement-durable.gouv.fr</a>).</p> <p><b>Système d'assainissement non-collectif</b></p> <p>Lien vers la base de données sur l'intercommunalité, compétence « assainissement non-collectif » :  <a href="https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/recherche-de-groupements/result-recherche.php?arch=01/07/2018&amp;dcou=">https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/recherche-de-groupements/result-recherche.php?arch=01/07/2018&amp;dcou=</a> (Source : DGCL).  Annexe Document Global de Présentation : Liste des SPANC du Cher, mise à jour le 07/05/2018 (Source : Conseil Départemental du Cher)</p>	
Occupation du sol	 <p>L'ensemble du contexte du Portefeuille est situé en zone agricole (Source : BD Corine Land Cover). Les surfaces agricoles de ce contexte sont majoritairement utilisées en temps que prairies.</p>	
Industrie	/	
Statut foncier	Non domanial (privé)	
Mesures réglementaires de protection	L.214-17 Liste 1	6793 à 6812. « Le Portefeuille et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Arnon »  (Source : DDT18 / <a href="http://Legifrance.gouv.fr">Legifrance.gouv.fr</a> )
	L.214-17 Liste 2	/
	Décret Frayères	- Liste 1 Frayères poissons « La source du Portefeuille " les

		<p>Prahas' jusqu'à la confluence avec l'Arnon ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste 2 Ecrevisse « La source du ruisseau de l'ancien étang de Milget jusqu'à sa confluence avec le Portefeuille »</li> </ul> <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- ZNIEFF I : <ul style="list-style-type: none"> <li>1) « Prairie humide de la Charnaye ».</li> <li>2) « Zone humide du vallon du Biolet ».</li> </ul> </li> <li>- Réservoir Biologique N°289 : « Le Portefeuille et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Arnon ».</li> </ul> <p>Les communes du contexte en aval de Saint-Maur sont classées en zone de vulnérabilités aux nitrates en 2017 (Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire).</p> <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>
<b>SDAGE / SAGE</b>	SDAGE Loire-Bretagne	
<b>Structure Locale de Gestion</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- AAPPMA Saint-Pierre-les-Bois/Le Chatelet/Morlac « Amicale des pêcheurs »</li> </ul> <p>(Source : federationpeche18.fr)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique sur l'Arnon (SIRAH)</li> </ul>
<b>Enjeux PLAGEPOMI</b>	/	
<b>Contrat territorial Milieux</b>	/	

## IV – Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état

Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / échéance	Objectif Ecologique / échéance	Objectif Chimique / échéance	Etat écologique (date)	Etat chimique (date)
FRGR1925	Le Portefeuille et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Arnon	1ère catégorie piscicole Contexte salmonicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2027	Bon Etat / 2027	Bon Etat / ND	Moyen (2016) Station 04067307 Portefeuille à St-Pierre-les-Bois	ND (2016) Station 04067307 Portefeuille à St-Pierre-les-Bois

(Source : SDAGE 2016-2021 Bassin Loire-Bretagne, OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

## V – Peuplement

<b>Domaine</b>	Salmonicole
<b>Espèce(s) repère(s)</b>	Truite fario (TRF)
<b>Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)</b>	Truite fario (TRF), Chabot (CHA), Lamproie de Planet (LPP), Lote de rivière (LOT), Bouvière (BOU)
<b>Etat fonctionnel</b>	Très Perturbé
<b>Zonation piscicole</b>	Zone Salmonicole Zone à Ombres
<b>Biocénotypes</b>	B5 actuel (Source : PDPG 2002) B 4-5 historique (Source : SRAE Région Centre 1979-1980)
<b>Peuplement actuel</b>	<b>CHA</b> , TRF, LPP, <b>VAI</b> , LOF, <b>CHE</b> , <b>GOU</b> , BAF, LOT, <b>SPI</b> , VAN, <b>BOU</b> , PER, GAR, ABL, <b>PES</b> , ROT, PCH, <b>OCL</b> , PFL
<b>Peuplement théorique</b>	CHA, <b>TRF</b> , <b>LPP</b> , VAI, <b>LOF</b> , <b>EPI</b> , CHE, GOU, BAF, LOT, SPI, VAN, ANG
<b>Présence de poissons migrateurs</b>	/
<b>Présence d'espèces invasives et nuisibles</b>	Signalement d'écrevisses américaines (OCL) et d'écrevisses du Pacifique (PFL) (Source : DREAL Centre) Poissons chats (PCH), Perche Soleil (PES) (Source : BD Pêches FDAAPPMA18)

## Inventaires piscicoles récents (2009 à 2018)

Station / cours d'eau	Année	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
<b>A</b> « Goutte Noire » (Saint Maur) / Le Portefeuille (FRGR1925)	2014	IPR ND (Source : Pêche FDAAPPMA18)	VAI, LOF, CHE, PER	Pêche de recherche d'espèce
	2014	IPR ND (Source : Pêche FDAAPPMA18)		Pêche de recherche d'espèce
<b>B</b> « Lèvres » (Saint Maur) / Portefeuille (FRGR1923)	2014	IPR ND (Source : Pêche FDAAPPMA18)	LPP, VAI, LOF, CHE, GOU, PER	Pêche de recherche d'espèce
	2018	IPR ND (Source : Pêche FDAAPPMA18)	/	
<b>C</b> « Les Archers » (Le Châtelet) / Le Portefeuille (FRGR1925)	2018	<b>IPR = 8,70</b> « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAPPMA18)	<b>CHA</b> , TRF, LPP, <b>VAI</b> , LOF, CHE, GOU, <b>SPI</b>	Pêche complète
<b>D</b> « La Breuille » (Saint-Pierre-les-Bois) / Le Portefeuille (FRGR1925)	2011	<b>IPR = 25,02</b> « Etat médiocre » (Source : Aquabio BE)	CHA, LPP, <b>VAI</b> , <b>LOF</b> , <b>CHE</b> , <b>GOU</b> , <b>VAN</b> , PER, GAR, PES, ROT, OCL	Pêche complète
	2016	<b>IPR = 18,20</b> « Etat Médiocre » (Source : Aquabio BE)	<b>CHA</b> , LPP, <b>VAI</b> , <b>LOF</b> , <b>CHE</b> , GOU, GAR, TAN, <b>PES</b> , <b>PCH</b> , <b>OCL</b>	
<b>E</b> (Saint-Pierre-les-Bois) / Le Portefeuille (FRGR1925)	2014	IPR ND (Source : Pêche FDAAPPMA18)	TRF	Pêche de recherche d'espèce
<b>F</b> « Château le Carroir » (Saint- Pierre-les-Bois) / Le Portefeuille (FRGR1925)	2017	<b>IPR = 13,78</b> « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAPPMA18)	CHA, TRF, LPP, VAI, LOF, CHE, GOU, BAF, <b>SPI</b> , VAN, PER, GAR, ABL, <b>PES</b> , ROT, PCH, OCL	Pêche complète
<b>G</b> « Bagneux » (Saint-Pierre-les-Bois) / Le Portefeuille (FRGR1925)	2017	<b>IPR = 15,16</b> « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAPPMA18)	<b>CHA</b> , TRF, LPP, <b>VAI</b> , LOF, <b>CHE</b> , <b>GOU</b> , BAF, <b>SPI</b> , VAN, <b>BOU</b> , PER, GAR, ABL, <b>PES</b> , ROT, PCH, <b>OCL</b>	Pêche complète
<b>H</b> « Les Relans » (Saint-Pierre-les-Bois) / Le Portefeuille (FRGR1925)	2009	IPR ND (Source : Pêche FDAAPPMA18)	CHA, TRF, LPP, <b>VAI</b> , LOF, <b>CHE</b> , <b>GOU</b> , BAF, LOT, <b>SPI</b> , VAN, GAR, PES, OCL	Pêche complète
	2015		TRF	Pêche de recherche d'espèce
<b>I</b> « Chavroche » (Saint Maur) / Le Cheminon (FRGR01925)	2014	IPR ND (Source : Pêche FDAAPPMA18)	CHA, CHE, PER, GAR, PSR, <b>PES</b> , PCH, OCL, PFL	Pêche de recherche d'espèce

<b>J</b> « Les Terriers de St Fiacre » (Le Châtelet) / Le Cheminon (FRGR01925)	2010	IPR ND (Source : Pêche FDAAPPMA18)	CHA, LOF, CHE, GOU, <b>VAI</b> , PER, PFL	Pêche complète
	2014	IPR ND (Source : Pêche FDAAPPMA18)	TRF	Pêche de recherche d'espèce
<b>K</b> « Amont D951 » (Le Châtelet) / Le Cheminon (FRGR01925)	2014	IPR ND (Source : Pêche FDAAPPMA18)	<b>CHA, VAI, LOF, CHE, GOU</b> , SPI, PER, PES, OCL	Pêche de recherche d'espèce
<b>L</b> « Amont D112 » (Le Châtelet) / Le Cheminon (FRGR01925)	2009	IPR ND (Source : Pêche FDAAPPMA18)	CHA, TRF, LPP, <b>VAI</b> , LOF, <b>CHE</b> , GOU, CCO	Pêche de recherche d'espèce
<b>M</b> « Les Granges » (Le Châtelet) / ru de l'ancien étang de Milget (FRGR01925)	2010	<b>IPR = 17,70</b> « Etat Médiocre » (Source : Pêche FDAAPPMA18)	CHA, TRF, VAI	Pêche complète
	2013	<b>IPR = 4,88</b> « Excellent Etat » (Source : Pêche FDAAPPMA18)	<b>CHA</b> , TRF, VAI, LOF,	Pêche complète
Le cortège piscicole des stations étudiées sur le bassin du Portefeuille montre un glissement de classe biotypologique.				

## Autres paramètres

Classe de qualité	
	Très bonne
	Bonne
	Moyenne
	Mauvaise
	Très mauvaise

Stations / Cours d'eau	Paramètres (SEQ-Eau v2)	Dates						
		2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
« La Breuille » (Saint-Pierre-les-Bois) / Le Portefeuille (FRGR1925)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide							
	MES / Turbidité							
	Bilan O2							
	Nutriments							
	Acidification							
	Température							
	IBGN			19	19	20	14	19
	IBMR						9,8	
	IBD			13,3	13,8	11,1	9,6	10,9

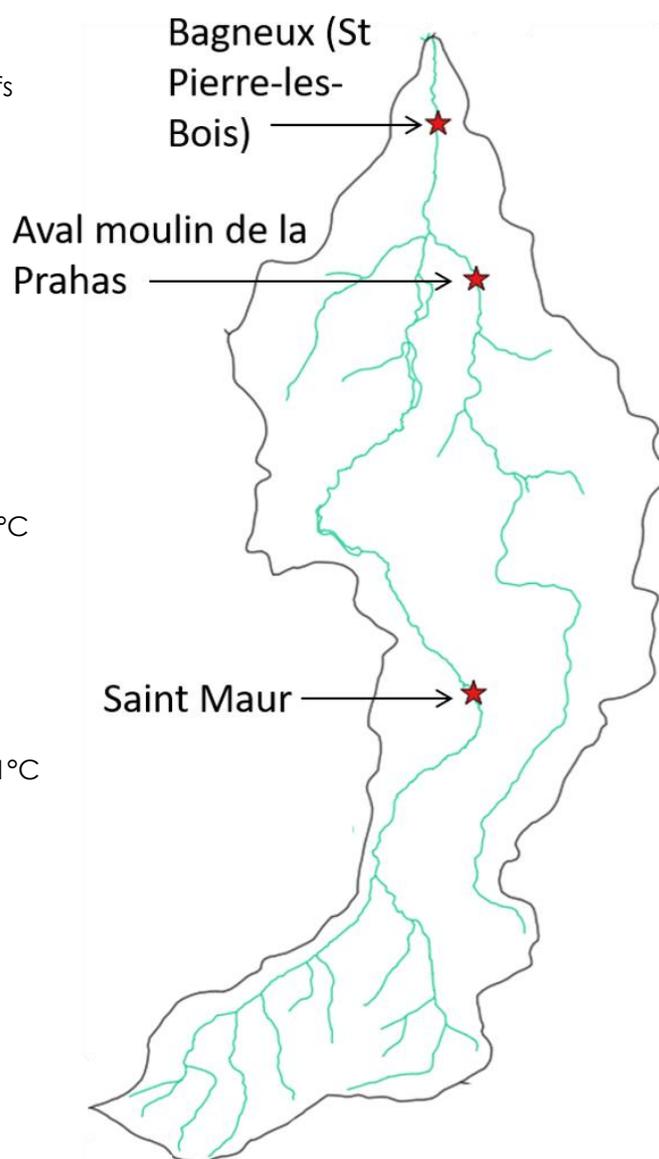
(Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

## Thermie

Tmj min : Température moyenne journalière minimale  
 Tmj max : Température moyenne journalière maximale  
 ATmj : Amplitude thermique des moyennes journalières  
 Tmp : Température moyenne de la période  
 Tm30j max : Température moyenne des 30 jours consécutifs les plus chauds  
 Nbj Tmj 4-19 : Nombre total de jours durant lesquels la température est comprise entre 4 et 19°C  
 %j Tmj 4-19 : Pourcentage des jours durant lesquels la température est comprise entre 4 et 19°C  
 %j Tmj <4 : Pourcentage des jours où la température moyenne journalière est inférieure à 4°C  
 %j Tmj >19 : Pourcentage des jours où la température moyenne journalière est supérieure à 19°C

Rappel :

- Préférendum thermique de la truite fario : 4°C à 19°C
- Limite de tolérance : 0°C à 4°C
- Limite de tolérance supérieure : 19°C à 25°C
- Limite létale inférieure : ≤ 0°C
- Limite létale supérieure : ≥ 25°C
- Préférendum PEL (phase de vie embryo-larvaire) : 1°C à 15°C
- Développement potentiel MRP (maladie rénale proliférative) : 15 jours successifs à plus de 15°C



Stations / Cours d'eau	Variable thermique	Dates							
		2018 - 2017	2017 - 2015	2015 - 2014	2014 - 2013	2013- 2012	2012- 2011	2011- 2010	2010 - 2009
« Bagnaux » (Saint-Pierre-les-Bois) / Le Portefeuille (FRGR01925)	Tmj min	10,80				1,6		0,9	0,5
	Tmj max	21,90				22		22	21,5
	Tmp	17,01				11,13		11,4	11,53
	Tm30j max	20,03				18,43		19,28	18,81
	%j Tmj 4-19	72				92		85	81
	%j Tmj <4	0				5		9	12

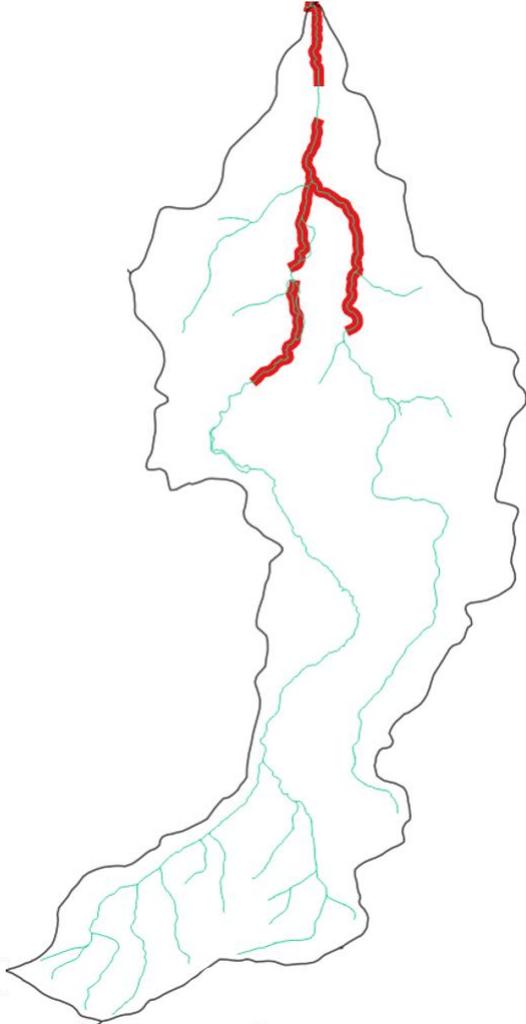
	%j Tmj >19	28				3		6	6
« Au niveau du pont de la D127 » (Saint-Maur) / Portefeuille (FRGR1925)  <i>Attention :</i> données du 12/04/18 au 25/06/18 (75 jours seulement)	Tmj min	10,10							
	Tmj max	19,00							
	Tmp	14,73							
	Tm30j max	16,96							
	%j Tmj 4-19	99							
	%j Tmj <4	0							
	%j Tmj >19	1							
« D112 / aval moulin de la Prahaz » (Le Châtelet) / Le Cheminon (FRGR1925)	Tmj min								1
	Tmj max								21,2
	Tmp								11,48
	Tm30j max								18,31
	%j Tmj 4-19								91
	%j Tmj <4								10
	%j Tmj >19								5

D'après les données thermiques acquises sur le contexte, on peut voir que la température de l'eau est comprise dans la gamme de températures du referendum thermique de la truite fario pour plus de 80% de l'année (entre 4°C et 19°C). Le régime thermique de ce cours d'eau satisfait les exigences de la truite fario.

(Source : Données FDAAPPMA18)

## VI – Gestion et halieutisme

<b>Classement piscicole</b>	1 <sup>ère</sup> catégorie piscicole		
<b>Police de l'eau et police de la pêche</b>	DDT 18, AFB Région Centre		
<b>Gestionnaires</b>	<b>AAPPMA</b>	AAPPMA Saint-Pierre-les-Bois/Le Chatelet/Morlac « Amicale des pêcheurs »	81 adhérents (Effectifs 2017)  76 adhérents (Effectifs 2016)

	Associations de pêche non agréées	/
Parcours de pêche	 <p>AAPPMA Saint-Pierre-les-Bois/Le Chatelet/Morlac « Amicale des pêcheurs »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 9 km de rives de parcours pour la pêche sur le Portefeuille.</li> <li>- 4 km de rives de parcours pour la pêche sur le Cheminon.</li> </ul> <p>Eaux non domaniales 1<sup>ère</sup> catégorie.</p> <p>(Source : <a href="http://federationpeche18.fr">federationpeche18.fr</a>)</p>	
Réserves de pêche	/	
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AAPPMA Saint-Pierre-les-Bois/Le Chatelet/Morlac « Amicale des pêcheurs »</li> </ul> <p>Entretien des postes de pêches et des ripisylves adjacentes. Suppression des embâcles gênantes dans le lit de la rivière.</p> <p>(Source : <a href="http://federationpeche18.fr">federationpeche18.fr</a>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ND (Riverains)</li> </ul>	
Déversements éventuels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AAPPMA Saint-Pierre-les-Bois/Le Chatelet/Morlac « Amicale des pêcheurs »</li> </ul> <p>Déversement tous les ans :</p> <p>Alevins de truite fario (TRF) réparties dans le Milget et le Cheminon. 250 truitelles fario (TRF) d'automne dans le Portefeuille (et l'Arnon).</p> <p>(Source : <a href="http://federationpeche18.fr">federationpeche18.fr</a>)</p>	

## VII – Diagnostic et facteurs limitants

FACTEURS		ÉTAT FONCTIONNEL	ÉVALUATION	
Importance de l'impact	Nature & Localisation	Effets	Impact sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis- de l'espèce repère	
			R Recrutement	A Accueil
<b>Facteur principal</b>	Dérivations/ Prélèvements d'eau pour alimentation d'étangs (affluents et tête de BV), de biefs, pour l'irrigation agricole sur le Cheminon (+ impact d'un éventuel abattement de nappe dans une carrière à Chateaufort ?)	<p>Perte de débit dans le cours principal (biefs) et les affluents (plans d'eau)</p> <p>Accentuation d'étiage estival sévère</p>	Impact fort	Impact fort
	Morphologie du cours d'eau dégradée / Plusieurs secteurs avec incision parfois très importante du lit mineur	Écoulements et habitats peu diversifiés (succession de grands plats lenthiques ou lothiques et de petits radiers)	Impact fort	Impact fort
		Diminution du linéaire de lit mineur (rectilinisation du lit mineur et diminution de la capacité à divaguer)		
		Colmatage parfois très important des secteurs de plats lenthiques / faible capacité d'accueil des secteurs de plats lothiques		
Ouvrages hydrauliques transversaux	Impact négatif sur la migration des espèces piscicoles et le transfert des sédiments (obstacle à la continuité écologique)	Impact fort	Impact fort	
	Inaccessibilité des zones de frayères (obstacle à la migration et perturbation de la reproduction des truites)			

		Impact négatif sur la migration des espèces piscicoles et le transfert des sédiments (obstacle à la continuité écologique)		
		Perte de linéaire salmonicole à l'endroit du plan d'eau		
	Présence d'étangs et de plans d'eau sur cours (Affluents et tête de BV)	Mauvaise gestion des vidanges et non-respect des débits réservés	Impact fort	Impact fort
		Colmatage du substrat en aval (apport MES)		
		Rétention des débits (et accentuation des étiages) et perturbation de la qualité physico-chimique		
		Réchauffement des eaux en aval via un « effet plan d'eau »		
<b>Facteurs annexes</b>	Drainage de parcelles agricoles	Altération de la qualité de l'eau	Impact modéré	Impact modéré
		Apports en MES, turbidité de l'eau, colmatage des substrats aquatiques		
	Accentuation des épisodes de crues et des périodes d'étiages			
	Pression de l'élevage (équins, bovins, caprins)	Apport de Matières en Suspensions (MES)	Impact modéré	Impact modéré
	Aménagement d'abreuvoirs dans les pâtures	Ecroulement des berges		
<b>Rappel bilan fonctionnalité du contexte</b>			<b>Très Perturbé</b>	

## VIII – Synthèse des actions préconisées

Priorité (1 à 3)	Cohérence des actions (codes repris du SDAGE)	Intitulé et descriptif action	Localisation action	Code Masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles (migrateurs, espèces vulnérables, d'intérêt patrimonial ou halieutique)	Effet Attendu sur le milieu	Lien avec l'action du PdM du SDAGE
1	<p><b>Gestion quantitative de la ressource en eau</b></p> <p><b>Gestion des plans d'eau</b></p> <p>7A « Anticiper les effets du changement climatique par la gestion équilibrée et économe de la ressource en eau »</p> <p>7B « Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage »</p> <p><b>Etude et suivis sur le milieu</b></p> <p><b>Gestion quantitative de la ressource en eau</b></p>	<p>MIA0401 « Réduire l'impact d'un plan d'eau sur les eaux superficielles »</p> <p>RES0401 « Etablir et mettre en place des modalités de gestion situation de crise liée à la sécheresse »</p> <p>MIA0101 « Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques »</p> <p>Etudier l'impact éventuel de l'abatement éventuel de nappe au niveau</p>	<p>Affluents et tête de bassin versant</p>	<p>FRGR1925</p>	<p><b>Gestion des prélèvements d'eau</b></p> <p>Permettre le développement de la truite fario et des espèces cibles dans de bonnes conditions (quantité d'eau)</p>		<p><b>Gestion des prélèvements d'eau</b></p> <p>Augmenter les débits alloués aux cours d'eau</p> <p>Maintenir, au moins, un débit réservé toute l'année</p> <p>Améliorer la mosaïque habitacionnelle en étiage</p>	<p>RES04 « Gestion de crise sécheresse »</p> <p>MIA04 « Mesures de gestion des plans d'eau »</p> <p>MIA01 « Etude globale et schéma directeur »</p>

	de la carrière du Boischaud à Chateaumeillant					
	<p><b>Restauration de la continuité écologique</b></p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau »</p> <p>1D « Assurer la continuité longitudinale »</p> <p>9A « Restaurer le fonctionnement des circuits de migration »</p> <p>9B « Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats »</p>	<p>MIA0301 « Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique »</p>	<p>Barrages et seuils pour l'axe principal / Plans d'eau et seuils pour les affluents</p>	<p>FRGR1925</p>	<p><b>Déconnexion/effacement des plans d'eau sur cours</b></p> <p><b>Effacement, gestion ou aménagement d'un ou plusieurs ouvrages</b></p> <p>Rétablissement de la migration des espèces piscicoles (TRF, ANG), décloisonnement des populations piscicoles, accessibilité aux zones refuges et de reproduction, afin de permettre la reproduction et le développement de la truite fario et des espèces cibles dans de bonnes conditions</p> <p>Limiter l'apport d'espèces limnophiles dans les cours d'eau</p>	<p><b>Déconnexion/effacement des plans d'eau sur cours</b></p> <p><b>Effacement, gestion ou aménagement d'un ou plusieurs ouvrages</b></p> <p>Rétablissement de la continuité écologique par l'effacement de l'ouvrage, gestion adaptée ou création de systèmes de franchissement piscicole</p> <p>Transport sédimentaire naturel facilité</p> <p>Suppression de « l'effet plan d'eau » (et de son cortège d'espèces limnophiles) / restauration de l'habitat piscicole lothique</p> <p>Amélioration de la qualité physico-chimique du cours d'eau</p>

<p><b>Etude et suivis sur le milieu</b></p> <p>1H « Améliorer la connaissance »</p> <p><b>Restauration du lit mineur</b></p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux »</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des annexes hydrauliques »</p>	<p>Etudier les causes de l'incision des lits mineurs</p> <p>MIA0202 « Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau »</p>	<p>Tronçons où le lit mineur est incisé</p>	<p>FRGR1925</p>	<p><b>Restauration morphologique du lit mineur</b></p> <p>Retrouver un peuplement piscicole salmonicole équilibré</p>	<p><b>Restauration morphologique du lit mineur</b></p> <p>Restaurer la morpho-dynamique naturelle du lit mineur</p> <p>Restaurer une mosaïque habitationnelle hétérogène et adaptée à un peuplement salmonicole</p> <p>Restaurer la surface d'habitats piscicoles disponible (abris, zone de reproduction...)</p>	<p>MIA01 « Etude globale et schéma directeur »</p> <p>MIA02 « Mesures de restauration hydro-morphologique des cours d'eau »</p>
<p><b>Gestion des plans d'eau</b></p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation du milieu »</p>	<p>MIA0401 « Réduire l'impact d'un plan d'eau sur les eaux superficielles »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR1925</p>	<p><b>Gestion des vidanges</b></p> <p>Limiter les apports en MES et le colmatage en aval</p> <p>Limiter le réchauffement des eaux en aval pendant la période estivale</p> <p>Limiter l'apport d'espèces limnophiles et nuisibles dans les cours d'eau</p>	<p>Améliorer la mosaïque habitationnelle en étiage</p> <p>Limiter les apports en MES et le colmatage en aval</p> <p>Proscrire la création de nouveaux plans d'eau par barrage</p>	<p>MIA04 « Mesures de gestion des plans d'eau »</p>

2	<p><b>Gestion du système de drainage agricole &amp; Etude et suivis sur le milieu (intrants toxiques)</b></p> <p>2D « Améliorer la connaissance (pollution nitrates et phosphore) »</p> <p>4F « Améliorer la connaissance (pollution pesticides) »</p> <p>5A « Poursuivre l'acquisition et la diffusion des connaissances (substances dangereuses) »</p>	<p>AGR020 « Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive Nitrate »</p> <p>Limiter les apports de polluants et de sédiments fins</p> <p>Améliorer globalement les connaissances sur les apports en engrais et produits phytosanitaires dans les eaux de surfaces (et souterraines)</p>	<p>Tout le contexte pour le drainage / Suivi de la qualité de l'eau en aval de la STEP du Châtelet</p>	FRGR1925	<p>Permettre la reproduction et le développement de la truite fario et des espèces cibles dans de bonnes conditions</p>	<p>Améliorer la qualité de l'eau</p>	<p>AGR02 « Mesures de réduction des transferts d'intrants et de l'érosion au-delà des exigences de la Directive Nitrate »</p> <p>MIA01 « Etude globale et schéma directeur »</p>
	<p><b>Restauration/protection des berges</b></p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux »</p>	<p>MIA0201 « Réaliser une opération d'entretien d'un cours d'eau »</p>	<p>Tout le contexte</p>	FRGR1925	<p><b>Entretien/protection des berges</b></p> <p>Maintien d'une bonne population piscicole</p>	<p><b>Entretien/protection des berges</b></p> <p>Eviter les écroulements de berges dus au bétail (colmatage local du substrat et destruction de sous-berges)</p> <p>Limiter l'apport de MES via le piétinement du bétail</p>	<p>MIA02 « Mesures de restauration hydro-morphologique des cours d'eau »</p>

3	<p><b>Etude et suivis sur le milieu</b></p> <p>1H « Améliorer la connaissance »</p>	<p>Réaliser des prospections d'écrevisses à pieds blancs dans les secteurs de présence historique</p>	<p>Ruisseau du Milget / têtes de bassin-versant</p>	<p>FRGR1925</p>	<p>Protection des espèces patrimoniales</p>	<p>Protection du milieu aquatique</p>	<p>MIA07 « Mesure de gestion de la biodiversité »</p>
	<p><b>Etude et suivis sur le milieu</b></p> <p>1H « Améliorer la connaissance »</p>	<p>MIA0101 « Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques »</p> <p>Etude de la génétique d la population de truites fario en place</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR1925</p>	<p>Connaitre l'origine de la population de truites fario en place (poissons sauvages ou issus de pisciculture ?)</p>	<p>MIA01 « Etude globale et schéma directeur »</p>	

## IX –Gestion piscicole préconisée

### Gestion globale préconisée sur le contexte

#### Gestion Raisonnée

- La restauration des fonctionnalités naturelles des populations n'est pas envisageable à court ou moyen terme sur l'ensemble du contexte.
- Opérations de re-empoissonnement autorisées en soutien aux populations piscicoles naturelles.
- Activités de loisir halieutique autorisées.

Rappel : interdiction de remise à l'eau de plusieurs espèces exotiques envahissantes de la liste nationale (Poissons : Goujon de l'Amour, Pseudorasbora / Crustacés : écrevisse américaine, de Californie, de Louisiane, américaine virile, à pinces bleues, marbrée / Amphibiens : Grenouille verte de Bedriaga, grenouille verte des balkans).